

Détermination 2018-2023

Nouveau calcul des possibilités forestières



Unité d'aménagement 041-51

Contexte

Un nouveau calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 041-51 a été produit et présenté en revue externe à l'été 2016. Ce document vise à mettre en lumière les informations spécifiques justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicable à la période 2018-2023.

Informations et analyses menant à la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef pour l'unité d'aménagement 041-51 repose sur les éléments suivants :

- Le rapport final d'analyse du CPF 2018-2023 de l'unité d'aménagement 041-51 produit par l'analyste responsable.
- L'impact des modalités de la certification forestière selon la norme FSC transmises par le requérant et évalué à la revue externe de 2016.

Certification forestière¹

Le respect des considérations de la certification forestière selon la norme FSC pour cette unité d'aménagement entraînera une réduction de 1 % des possibilités forestières.

Proportion de sapin baumier

Le sapin baumier représente 48 % des possibilités forestières du groupe d'essences SEPM.

Documentation

Le rapport final d'analyse du CPF 2018-2023 complète l'information relative à l'unité d'aménagement 041-51².

¹ Voir la fiche Certification forestière

² <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/041-51/>

Décision du Forestier en chef³

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire en excluant l'effet de la certification forestière présent à la période 2018-2023.

Périodes	Possibilités forestières (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	514 900 57%	35 100 4%	1 700 0%	20 900 2%	63 600 7%	114 300 13%	58 900 6%	85 100 9%	11 700 1%	906 200 100%
2015-2018	374 500	33 200	1 900	15 800	69 700	106 900	66 400	99 700	14 200	782 300
Écart (%)	37%	6%	-11%	32%	-9%	7%	-11%	-15%	-18%	16%

Recommandations du Forestier en chef

Le Forestier en chef recommande au ministre de tenir compte de l'effet de la certification forestière lors de l'attribution dans la situation où un certificat selon la norme FSC est en vigueur sur le territoire.

Compte tenu de la présence plus importante du sapin baumier dans le nouvel inventaire écoforestier, le Forestier en chef recommande au ministre d'assurer un suivi du sapin baumier au niveau des volumes récoltés lors de la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement du calcul. L'objectif de ce suivi est d'assurer une récolte adéquate de cette essence en période pré-épidémique.

Considérant l'épidémie de TBE en cours, le Forestier en chef recommande la mise en place rapide d'une stratégie d'aménagement permettant la récolte des peuplements les plus vulnérables.

Le 15 novembre 2016



Louis Pelletier, ing.f.
Forestier en chef

³ En raison de l'arrondissement des valeurs à la centaine lors de l'application d'un facteur de détermination, il peut arriver que les pourcentages présentent un léger écart.